

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS
130^E ANNIVERSAIRE DE LORINA
DU 15/10/2025 AU 31/10/2025

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR ET DURÉE DU JEU- CONCOURS

La société ETABLISSEMENTS GEYER FRERES SA inscrite au RCS de Metz n°360 800 742, au capital social de 2 259 477,00€ et dont le siège social se trouve Route de Sarre-Union 57670 Munster (France) (ci-après l'« Organisateur »), organise du 15/06/2025 à 00h01 au 31/10/2025 à 23h59 (date et heure française de connexion faisant foi), un jeu concours avec obligation d'achat lors de son opération commerciale « 130E ANNIVERSAIRE DE LORINA » combinant une prime systématique et des lots mis en jeu par tirage au sort dans les conditions définies ci-après.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU- CONCOURS

2.1. Le jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine (Corse incluse).

2.2. Le jeu-concours est soumis à une obligation d'achat d'un produit de la marque Lorina dont la preuve d'achat via un ticket de caisse devra être fournie sur le site web de l'opération afin de valider la participation du joueur. L'achat en question devra être réalisé durant les dates du jeu, soit du 15/06/2025 au 31/10/2025 inclus.

2.3. La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement (le « Règlement »), disponible gratuitement au téléchargement sur le site de l'opération.

2.4. Le jeu-concours est limité à une seule participation par personne (même nom, même prénom, même adresse) et/ou une participation par adresse email. La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un seul lot par personne désignée gagnante.

2.5. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entrainera la nullité de la participation du Participant.

ARTICLE 3 – PRINCIPE DE JEU-CONCOURS/ MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement via le formulaire du site web, aux dates indiquées dans l'Article 1. Pour valider sa participation, chaque participant doit :

- avoir acheté un produit éligible à l'offre (liste des références en annexe) entre le 15/06 et le 31/10/2025
- s'inscrire en répondant à un formulaire mis en ligne, avant la fermeture du site web du jeu le 31/10/2025 à 23h59.

Chaque internaute en s'inscrivant au jeu obtient une prime systématique et une chance d'être tiré au sort.

ARTICLE 4 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS PAR TIRAGE AU SORT

L'Organisateur désignera par tirage au sort les 2 gagnants, parmi l'ensemble des personnes s'étant inscrites, sous réserve de la conformité du dossier.

Le tirage aux sorts sera réalisé aux plus tard le 30/11/2025.

Un seul lot sera attribué par personne (même nom, même prénom, même adresse).

Les coordonnées des gagnants tirés aux sorts seront déposées chez Maître Simeone – SCP SYNERGIE HUISSIERS 13, Commissaires de Justice associé à 13002 MARSEILLE – 28, rue Fauchier.

ARTICLE 5 – DOTATIONS (prime systématique et lot attribué par tirage au sort)

Lot attribué par tirage au sort

2 (deux) weekends 5 étoiles avec dîner spectacle pour deux personnes d'une valeur de 3 472€ TTC (prix public constaté au moment de la rédaction du règlement).

La dotation comprend :

- Les frais de transport remboursés à hauteur de 200 euros sur justificatifs (essence, péage, SNCF...)
- 2 nuits dans un hôtel 5 étoiles (base chambre double) au cœur de Paris
- Les petits déjeuners
- Une dîner spectacle au Moulin Rouge

La dotation ne comprend pas :

- L'assurance annulation
- Les boissons et repas hors forfait
- Les frais de transport hors forfait
- Les taxes de séjour

Prime systématique

Chaque participant régulièrement enregistré pourra bénéficier de l'envoi d'une carte postale physique au texte personnalisable, à compléter sur le site lors de la participation. Destinataire au libre choix du participant, affranchissement compris en France métropolitaine (Corse incluse).

ARTICLE 6 – REMISE DES DOTATIONS ET MODALITÉS D'UTILISATION DES DOTATIONS

La société en charge de l'organisation des weekends 5 étoiles contactera par courrier électronique ou téléphone les Gagnants tirés au sort et les informera des modalités d'obtention et d'utilisation de leurs dotations. Aucun courrier ne sera adressé aux participants n'ayant pas gagné, seuls les gagnants seront contactés. En cas d'adresse e-mail non valide, le gagnant sera contacté par téléphone au numéro de téléphone indiqué lors de son inscription.

En cas d'adresse e-mail ou numéro de téléphone non valides, le gagnant sera déchu de son lot et ne pourra prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation que ce soit.

Dans cette hypothèse, les lots seront attribués à un suppléant désigné lors du tirage au sort comme indiqué à l'Article 4. Les gagnants devront se conformer au présent Règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent Règlement, leur lot ne leur sera pas attribué. À cet effet, les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, fausse indication d'identité ou fausse d'adresse postale entraîne l'élimination immédiate du Participant et l'acquisition du lot par l'Organisateur. En outre, en cas d'impossibilité pour l'Organisateur de délivrer au(x) gagnant(s) la dotation remportée, et ce, quel qu'en soit la cause, L'Organisateur se réserve le droit d'y substituer une dotation de valeur équivalente, ce à quoi que tout Participant consent.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉ

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant (et notamment si l'e-mail de confirmation se retrouve dans les indésirables). L'Organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours. Par ailleurs, l'Organisateur du jeu-concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences. L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne sur le Site et adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit auprès de l'huissier de justice SCP SYNERGIE HUISSIERS 13 – Huissiers de Justice associés à 13006 MARSEILLE. L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes. L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au jeu-concours de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ ou utilisateur. L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparait que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée si les gagnants rencontraient des difficultés liées aux visas, passeports ou toute autre contrainte liée au voyage.

ARTICLE 8 – DEPOT DU REGLEMENT

Le présent Règlement a fait l'objet d'un dépôt auprès de SCP SYNERGIE HUISSIERS 13 – Huissiers de Justice associés à 13006 MARSEILLE et sera effectif 15/06/2025 à 00h01 au 31/03/2025 à 23h59 (du début du jeu jusqu'à la fin de la durée de détention des données, soit 3 semaines après le tirage au sort).

ARTICLE 9 – RECLAMATION

Pour toute question et/ou réclamation concernant la participation au jeu, adressez votre demande à lorina.com/contact/jeu-concours/ au plus tard le 09/11/2025 inclus.

ARTICLE 10 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES – INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les données à caractère personnel, concernant les Participants, recueillies dans le cadre de la présente offre sont obligatoires pour le traitement de la participation au Jeu. Ce traitement est fondé sur la base de l'exécution d'un contrat pour traiter la demande du Participant, qui dispose du droit de le retirer à tout moment. Néanmoins, à défaut de traitement de ces données, la participation du Participant ne pourra être prise en compte.

Les Données collectées ne sont réservées qu'à l'usage des destinataires suivants : Fantastic, Fizzer, ETS Geyer Frères, KODZ, Promodev dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des Participants.

Les données personnelles seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du Jeu, soit 12 mois après la fin de ce dernier.

Vous disposez, dans les conditions et limites prévues par la réglementation, d'un droit d'accès, de suppression, de portabilité des Données vous concernant et d'opposition ou de limitation à leur traitement. Vous disposez également du droit de définir les directives concernant le sort de vos données après votre décès dans les conditions définies à l'article 40.1 de la Loi informatique et Libertés. Enfin, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente (CNIL).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez envoyer un courrier électronique à GDPR@Royalunibrew.com. La personne concernée par la demande de droit devra indiquer clairement ses noms et prénoms, et fournir la copie d'un titre d'identité ou de participation.

En tout état de cause, les Participants peuvent former des recours auprès de l'autorité de protection des données compétentes (en France, il s'agit de la CNIL) concernant le traitement de leurs données personnelles.

Pour rappel :

Article 38 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978

Toute personne physique a le droit de s'opposer, pour des motifs légitimes, à ce que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement. Elle a le droit de s'opposer, sans frais, à ce que les données la concernant soient utilisées à des fins de prospection, notamment commerciale, par le responsable actuel du traitement ou celui d'un traitement ultérieur (...).

Article 40 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978

Toute personne physique justifiant de son identité peut exiger du responsable d'un traitement que soient, selon les cas, rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées les données à caractère personnel la concernant, qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite. (...)

Pour exercer ce droit, il vous suffit d'adresser un mail à : GDPR@Royalunibrew.com.

Les données collectées sont obligatoires pour participer à l'offre. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin de l'opération et/ou de l'attribution définitive des remboursements sont réputés renoncer à leur participation.

Vous disposez d'un droit d'inscription sur la liste Bloctel d'opposition au démarchage téléphonique. Vous pouvez vous y inscrire en vous rendant à l'adresse suivante : bloctel.gouv.fr.

Pour plus d'informations sur vos données personnelles et sur l'exercice de vos droits, consultez la « Politique de confidentialité » disponible sur le site lorina.com.

ARTICLE 11 – LOI APPLICABLE

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu- concours les soumet à la loi française.

ANNEXE – LISTE DE REFERENCES ELIGIBLES

PRODUIT	EAN
LORINA CLEAR LEMONADE 6P 20CL 20	3551720042889
LORINA LEMONADE 6X33CL SLEEK 33	3551720208216
LORINA CRISTAL LIMONADE BIO 125	3551720023604
LORINA CRISTAL LIMONADE NATURE 125	3551720022683
LORINA CRISTAL ZERO PET 125	3551720206311
LORINA GRENADINE PET 100	3551720207554
LORINA DIAB MENTHE PET 100	3551720207530
LORINA PECHE PET 100	3551720208513
LORINA DOUBLE ZEST LIMO PET 125	3551720205048
LORINA ZERO LIMONADE PET 125	3551720205055
LORINA LIMONADE NATURE V 75	3551720026209
LORINA LIMONADE NATURE V 100	3551720003941
LORINA LIMO ARTI VERRE VIS 100	3551720206526
LORINA GRENADINE 33CL PET 4P 33	3551720208940
LORINA PECHE BLANC. 33CL PET 4P 33	3551720208988
LORINA CLEAR LEMON. 33CL PET 4P 33	3551720206335
LORINA LIMONADE GLASS VIS 33	3551720002715
LORINA ARTI CITRON PET 42	3551720042773
LORINA GRENADE PET 42	3551720026353
LORINA ARTI DIAB MENTHE PET 42	3551720204935
LORINA MYRTILLE PET 42	3551720207646
LORINA LIMONADE NATURE PET 42	3551720026841
LORINA PECHE BLANCHE PET 42	3551720207653